

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE : Formation initiale à la conduite en sécurité des plateformes élévatrices mobiles de personnel et passage des tests CACES® R486 Catégorie B

NIVEAU : Initiale ou Recyclage (pour les personnes ayant passé qu'une seule catégorie 1b ou 3b avant la nouvelle recommandation) ou personne ne pratiquant pas régulièrement l'utilisation d'une nacelle élévatrice.

TYPE D'ACTION : Action de formation

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : 3 à 5 jours selon le niveau du stagiaire.

LIEU : Dans les locaux de notre partenaire

PUBLIC : Toute personne souhaitant passer un CACES® plateforme élévatrice de catégorie B.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Conditions d'accueil et d'accès au public en situation d'handicap.

EFFECTIF : de 3 à 6 personnes par session.

PRE-REQUIS : Savoir lire et écrire, reconnu apte au travail par la médecine du travail. Attention : l'aptitude médicale à occuper le poste de travail aura été préalablement reconnue par la médecine du travail.

INTERVENANTS : Notre partenaire Forma+/Access formation : Formateurs qualifiés en sécurité et conduite des engins de manutention. Testeurs reconnus aptes à la fonction par un organisme certificateur de qualification.

OBJECTIF :

Acquérir les connaissances nécessaires pour satisfaire aux tests d'évaluation selon la recommandation R486. Préparer à l'obtention de l'autorisation de conduite dans le respect du décret du 2 décembre 1998.

CONTENU DE LA FORMATION :

- 1. Réglementation et législation :**
 - a. Les instances de la prévention
 - b. Recommandation CRAM
 - c. Les acteurs de la prévention
 - d. Décrets
 - e. Rôles et responsabilité

- 2. Les différents types de nacelle élévatrice :**
 - a. Classement et catégories
 - b. Caractéristiques et capacités
 - c. Source d'énergie
 - d. Circuits hydrauliques

3. L'utilisation des nacelles élévatrices :

Disposition réglementaire ; visites obligatoires
Vérifications journalières et dispositifs sécurité
Signalisation et différents types de balisage
Conditions de calage
Etude des forces
Phénomènes de renversement
Angles de débattement
Limitation des charges
Pente de travail
Fin de poste

4. Les Risques d'utilisation :

Equipements et protections individuelles selon décret du 6 mai 1995.
Examen d'adéquation : analyse de l'environnement
Risques électriques et conditions atmosphériques
Utilisation de la corde service
Accès au poste de travail

5. Mise en œuvre de l'élévateur :

Déplacement sur route, sur chantier, en entreprise
Déploiement, évolution, progressivité des mouvements
Gestes de commandement
Manœuvre de sauvegarde

LES METHODES PEDAGOGIQUES :

Exposés, apports pratiques, échanges. Au cours de la formation une documentation est remise à chaque stagiaire.

Partie théorique : Méthodes actives, didactique, alternances d'exposés du formateur.

Partie pratique : Alternances d'explications et conseils du formateur. Applications pratiques sur les différents sols possibles des conditions proches des situations de travail rencontrées par les stagiaires.

MATERIELS A PREVOIR :

L'organisme de formation met à disposition des participants, sur son site :

- Les engins de manutention ou de levage
- Le site
- Les équipements nécessaires pour la réalisation de l'action de formation et le passage des tests Caces®.

Le stagiaire, doit se présenter au stage, avec :

- Ses équipements de protection individuelle E.P.I (chaussures de sécurité, Casque avec jugulaire, gants, Vêtements réfléchissants, en cas d'utilisation sur voies ouvertes à la circulation)
- Une pièce d'identité
- Un stylo pour écrire

LA SANCTION DU STAGE : Après examen, si résultat favorable, délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) en application de la recommandation CNAMTS R486 – Attestation de stage remise au stagiaire

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Évaluation pédagogique : au cours de la formation, des évaluations formatives au travers de questionnaires et de mises en pratique sont réalisées.

Évaluation de satisfaction « à chaud » : elle permet à chaque stagiaire d'exprimer son opinion sur le déroulement du stage au travers de divers indicateurs de qualité.

Évaluation de satisfaction « à froid » : un mois après la formation, le stagiaire a la possibilité de formuler son ressenti sur la formation, son efficacité, son bien-fondé avec un regard plus objectif, riche d'un mois d'expérience nouvelle. L'analyse de ces retours nous permet d'améliorer sans cesse nos formations et de les adapter au plus proche du besoin de nos clients.